

- 1) Le Comité AQUITAINE FFPS Mer organise un championnat régional disputé sur plusieurs concours dits "qualificatifs". Le classement est établi sur les six meilleurs résultats obtenus dans les concours qualificatifs.
- 2) Seuls les licenciés du Comité "ancienne" AQUITAINE peuvent figurer dans ce classement bien que des non-licenciés ou des licenciés d'autres comités puissent participer aux concours qualificatifs. Un pêcheur prenant sa licence en cours de saison ne peut pas bénéficier des éventuels classements dans le cas où il aurait participé à des concours précédents en tant que non-licencié.
- 3) À l'issue de chaque concours, le club organisateur doit fournir dans un délai maximum d'une semaine :
 - Le classement général toutes catégories où figurent le nombre et la nature des prises.
 - La liste de tous les participants avec leur numéro de licence et d'inscription.A partir de ces documents, il sera établi un classement "seniors/vétérans/jeunes" (hommes et dames) et un classement par club (sur les 3 premiers classés)
- 4) Le classement se fera de la façon suivante :
 - Le premier marque 1 point
 - Le 2^{ème} marque 2 points
 - Le 3^{ème} marque 3 points et ainsi de suite jusqu'au dernier classé
 - Les non classés, ou absents ou classés au-delà de la 100^{ème} place marquent 100 pointsCelui qui aura le plus petit nombre de points sur ses 6 meilleurs résultats sera déclaré Champion Régional. Les ex æquo seront départagés par le meilleur 7^{ème} concours, puis par le meilleur 8^{ème} etc..., et enfin par le poids total des prises sur l'ensemble des concours qualificatifs.
- 5) Le règlement des concours est celui de la FFPS Commission Mer.
- 6) Tous les poissons sont comptabilisés.
 - Tous les poissons de moins de 15 cm seront remis délicatement à l'eau et compteront 1 point.
 - Les poissons de plus de 15 cm soumis à une taille légale seront mesurés sur place : s'ils dépassent la taille légale, ils sont amenés à la pesée, sinon le commissaire note leur taille arrondie au centimètre supérieur et ils sont remis délicatement à l'eau. **Attention, dans le cas d'un concours NO KILL ils sont tous remis à l'eau vivants.** Un poids leur sera attribué suivant un barème fourni par le comité.
 - **Pour chaque prise de 15 cm pile ainsi que pour chaque prise non maillée mais atteignant juste la taille minimale, une contremarque faite sur la feuille de commissaire par un pêcheur voisin bien identifié et d'un club différent sera exigée. En son absence, la prise pourra être refusée.**
 - Les poissons de plus de 15 cm non protégés par une taille légale seront tués, leur taille sera notée sur la feuille de commissaire et ils seront amenés à la pesée.Pour le classement, le même barème sera utilisé pour bar franc/bar moucheté, daurade grise/daurade royale/sar/rayé, turbot/barbue, carrelet/flet et truite/saumon/maigre.
En cas de litige sur une prise ou d'absence de commissaire sur la plage, le concurrent doit amener toutes ses prises à la pesée, ou dans certains cas présenter des photos.
Il y aura 1 commissaire pour 5 pêcheurs (numéros de place se terminant par 3 ou 8).
- 7) **Les grandes vives ne sont pas mesurées, seul leur nombre total est inscrit sur la feuille de commissaire et un forfait de 100 g par prise est accordé au pêcheur.**
- 8) Chaque pêcheur doit tirer sa place au sort. Toutefois, pour des raisons de commodité de transport ou de sécurité, il est possible à des petits groupes de pêcher côte à côte à condition que l'un des pêcheurs tire une place au sort, la place des autres étant attribuée sous la responsabilité des organisateurs dans la mesure des places disponibles. Définition d'un groupe : au maximum 2 adultes ou 2 adultes encadrant 1 jeune ou 2 jeunes.
Les pêcheurs se déplaçant avec difficulté pourront bénéficier de places les plus proches du lieu de parking mais leur place sera attribuée sous la responsabilité des organisateurs.
Dans tous les cas, à l'inscription, les numéros de places ne doivent impérativement pas être visibles des concurrents.